

**LOI N° 2014-07 DU 06 MARS 2014**

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 23 décembre 2013 entre la République de Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable du centre secondaire de Djougou et des localités de Savè, Tchaourou et Tanguiéta.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 février 2014 ;

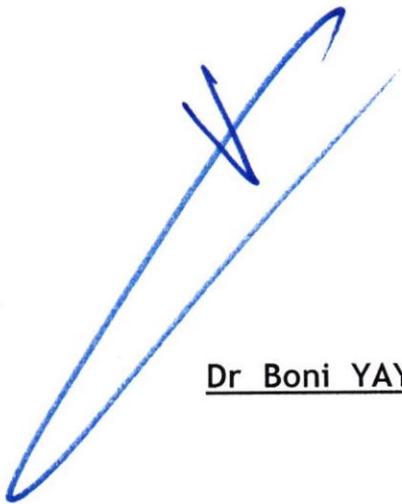
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de **cinq milliards huit cent onze millions (5 811 000 000) de francs CFA**, signé le 23 décembre 2013 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable du centre secondaire de Djougou et des localités de Savè, Tchaourou et Tanguiéta.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement. 

  
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre de l'Energie, des Recherches  
Pétrolières et Minières, de l'Eau  
et du Développement  
des Energies Renouvelables,



Jonas GBIAN



Natondé AKE  
(Ministre Intérimaire)

**AMPLIATIONS :** PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MERPEMEDER 2- AUTRES  
MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3-  
BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- *KS*

*KS*

Loi n° 2014-07

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 23 décembre 2013 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable du centre secondaire de Djougou et des localités de Savè, Tchaourou et Tanguiéta.

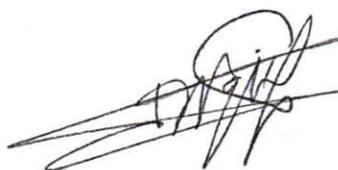
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 27 février 2014, la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>:** Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt, d'un montant de cinq milliards huit cent onze millions (5 811 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 23 décembre 2013 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable du centre secondaire de Djougou et des localités de Savè, Tchaourou et Tanguiéta.

**Article 2 :** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.- *4*

Porto-Novo, le 27 février 2014

Le Président de l'Assemblée Nationale,



Professeur Mathurin Coffi **NAGO**